



## INNATE PHARMA PRESENTE SES RESULTATS FINANCIERS<sup>1</sup> ET L'AVANCEE DE SON PORTEFEUILLE POUR L'ANNEE 2022

- **Collaboration avec Sanofi étendue avec le programme B7-H3 de la plateforme ANKET<sup>®</sup> et deux cibles additionnelles; paiement initial de 25 millions d'euros**
- **Données préliminaires d'efficacité encourageantes dans l'essai de Phase 2 TELLOMAK évaluant lacutamab dans les lymphomes T cutanés avancés, à la fois dans le syndrome de Sézary et le mycosis fongoïde**
- **Paiement de 50 millions de dollars de la part d'AstraZeneca pour le traitement du premier patient dans l'essai de Phase 3 PACIFIC-9 évaluant monalizumab dans le cancer du poumon**
- **Position de trésorerie de 136,6 millions d'euros<sup>2</sup> au 31 décembre 2022 (ce montant ne tenant pas compte du paiement de Sanofi de 25 millions d'euros) et horizon de trésorerie jusqu'à mi-2025**
- **Une conférence téléphonique est organisée aujourd'hui à 14h00 CET**

Marseille, le 23 mars 2023, 7h00 CET

Innate Pharma SA (Euronext Paris : IPH ; Nasdaq : IPHA) (« **Innate** » ou la « **Société** ») annonce aujourd'hui ses résultats financiers consolidés au 31 décembre 2022. Les comptes consolidés sont joints au présent communiqué.

« En 2022, nous avons réalisé des progrès importants sur l'ensemble de notre portefeuille, aussi bien pour nos programmes en clinique que précliniques, tout en maintenant une position de trésorerie solide. Ces progrès se sont notamment traduits par l'observation de nouveaux signaux d'efficacité encourageants pour notre programme propriétaire lacutamab dans les lymphomes T cutanés avancés. Dans le même temps, la progression de notre portefeuille R&D a été marquée par l'extension de notre partenariat avec Sanofi pour le développement, à partir de notre plateforme ANKET<sup>®</sup>, de nouveaux anticorps NK Cell Engagers, y compris dans les tumeurs solides. Notre collaboration avec Sanofi est un exemple de notre capacité à établir des partenariats créateurs de valeur pour Innate, également illustrée par notre partenariat avec AstraZeneca qui évalue monalizumab dans une étude de Phase 3 dans les cancers du poumon non à petites cellules. » commente **Mondher Mahjoubi, Président du Directoire d'Innate Pharma**. « En 2023, nous continuons à faire progresser notre portefeuille de candidats-médicaments à la fois propriétaires et en partenariats, avec notamment les résultats finaux de l'essai de Phase 2 TELLOMAK avec lacutamab ainsi que des progrès pour nos produits issus de la plateforme ANKET<sup>®</sup>. »

<sup>1</sup> Ce communiqué de presse contient des données financières basées sur nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuvés par le Directoire. L'audit est en cours à la date de cette communication.

<sup>2</sup> Comprenant des actifs financiers courants (17,3m€) et des actifs financiers non-courants (35,1m€).



**Un webcast et une conférence téléphonique se tiendront aujourd'hui à 14h00**

Accès au webcast :

<https://events.q4inc.com/attendee/611394672>

Les participants peuvent également rejoindre la conférence par téléphone aux numéros suivants :

<https://registrations.events/direct/Q4E60253>

Ces informations sont également disponibles dans la rubrique investisseurs du site internet [www.innate-pharma.com](http://www.innate-pharma.com).  
Une rediffusion sera accessible dans la rubrique investisseurs du site d'Innate pendant 90 jours après l'événement.

## Avancée du portefeuille :

### **Lacutamab (IPH4102, anticorps anti-KIR3DL2) :**

- Le développement clinique de lacutamab continue de progresser. Les données finales de l'essai de Phase 2 TELLOMAK dans le mycosis fongoïde et le syndrome de Sézary sont attendues au second semestre 2023.
  - Des données préliminaires ont confirmé l'activité clinique et le profil de tolérance favorable de lacutamab chez les patients atteints de mycosis fongoïde exprimant KIR3DL2 et précédemment traités avec au moins deux lignes de traitements systémiques. Les résultats montrent un taux de réponse objective globale de 28,6% (intervalle de confiance 95%, 13,8-50,0) chez les patients présentant un mycosis fongoïde exprimant KIR3DL2 (n=21), dont 2 réponses complètes et 4 réponses partielles (**congrès EORTC-CLTG (European Organisation for Research and Treatment of Cancer - Cutaneous Lymphoma Tumours Group) septembre 2022**).
  - Dans une étude préliminaire, lacutamab a montré une activité clinique et un profil de tolérance favorable chez des patients lourdement pré-traités, et pré-exposés au mogamulizumab, atteints d'un syndrome de Sézary au stade avancé. Dans la population en intention de traiter (ITT) (n=37), le taux de réponse globale (ORR) était de 21,6% (8/37). L'ORR dans le sang était de 37,8 % (intervalle de confiance (IC) à 95% : 24,1-53,9), avec 21,6% (8/37) ayant obtenu une réponse complète. L'ORR dans la peau était de 35,1% (IC 95 % : 21,8-51,2). Dans la population de patients évaluable pour l'efficacité (EES) (n=35), l'ORR était de 22,9% (8/35). L'ORR dans le sang et dans la peau était de 40,0% (IC 95% : 25,6-56,4) et 37,1% (IC 95% : 23,2-53,7) respectivement (**2022 ASH (American Society Hematology) Annual Meeting - décembre 2022**).
- Deux essais cliniques sont en cours afin d'évaluer lacutamab chez les patients présentant un lymphome T périphérique en rechute ou réfractaire et exprimant KIR3DL2. Les données préliminaires dans le lymphome T périphérique sont attendues au second semestre 2023.
  - **Essai de Phase 1b** : un essai clinique de Phase 1b sponsorisé par la Société, évaluant lacutamab en monothérapie chez les patients présentant un lymphome T périphérique en rechute et exprimant KIR3DL2. La Société a présenté le design de l'essai dans un poster au congrès annuel de l'ESMO (European Society for Medical Oncology) 2022.
  - **Essai de Phase 2 KILT** : The Lymphoma Study Association (LYSA) a mis en place un essai randomisé, évaluant lacutamab ajouté au régime de chimiothérapie GEMOX



# COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

(gemcitabine en combinaison avec oxaliplatine) contre GEMOX seul chez les patients en rechute ou réfractaires et exprimant KIR3DL2.

## **ANKET® (Antibody-based NK cell Engager Therapeutics) :**

ANKET® est la plateforme propriétaire d'Innate permettant de développer une nouvelle génération de *NK cell engagers* multi-spécifiques pour traiter certains types de cancer. Quatre candidats-médicaments issus de la plateforme ANKET® ont été présentés publiquement : IPH6101 (cible : CD123), IPH6401 (cible : BCMA), IPH62 (cible B7-H3) et le tétra-spécifique IPH6501 (cible : CD20). D'autres cibles précliniques propriétaires non divulguées sont en cours d'investigation.

## **IPH6101, IPH6401 et IPH62 (en partenariat avec Sanofi) :**

- L'essai clinique de Phase 1/2 mené par Sanofi évaluant IPH6101/SAR'579, un *NK cell engager* ciblant CD123, chez des patients atteints de leucémie aiguë myéloïde récidivante ou réfractaire, de leucémie aiguë lymphoblastique à cellules B ou d'un syndrome myélodysplasique de haut risque progresse de manière satisfaisante.
  - Des données précliniques montrant un contrôle des cellules de leucémie aiguë myéloïde par un anticorps trifonctionnel engageant NKp46-CD16a et ciblant CD123 ont été publiées dans la revue scientifique *Nature Biotechnology* en janvier 2023.
- Le 21 juillet 2022, la Société a annoncé que Sanofi faisait avancer IPH6401/SAR'514, un *NK cell engager* ciblant BCMA, vers les études précliniques réglementaires visant l'obtention d'une autorisation d'étude d'un nouveau médicament expérimental. La sélection du candidat-médicament IPH6401/SAR'514 a déclenché un paiement d'étape de 3 millions d'euros à Innate.
- Comme annoncé le 19 décembre 2022, Sanofi a obtenu une licence exclusive pour IPH62, un programme ANKET® d'Innate ciblant B7-H3. Sanofi acquiert également une option d'ajouter jusqu'à deux cibles additionnelles de la plateforme ANKET®. Suite à la sélection de chaque candidat-médicament, Sanofi sera responsable du développement, de la fabrication et de la commercialisation des produits. Selon les termes de l'accord de licence, Innate a reçu un paiement initial de 25 millions d'euros et recevra jusqu'à 1,35 milliard d'euros en paiement d'étapes liés à l'atteinte d'objectifs précliniques, cliniques, réglementaires et commerciaux ainsi que des redevances sur les potentielles ventes nettes.

## **IPH6501 (propriétaire)**

- IPH6501, la molécule ANKET® tétraspécifique propriétaire d'Innate ciblant CD20 progresse vers un essai clinique de Phase 1.
  - Un article publié dans le magazine *Cell Reports Medicine* d'octobre 2022, décrit le développement de l'anticorps tétra-spécifique issu de la plateforme ANKET® qui exploite les fonctions anti-tumorales des cellules NK, induit leur prolifération et augmente leur capacité à s'accumuler sur le site tumoral pour détruire les cellules tumorales.



### **Monalizumab (anticorps anti-NKG2A), en partenariat avec AstraZeneca :**

- Le développement de monalizumab continue de progresser dans le cancer du poumon non à petites cellules, avec l'étude de Phase 3 PACIFIC-9 en cours menée par AstraZeneca. L'essai évalue durvalumab (PD-L1) en combinaison avec monalizumab (NKG2A) ou oleclumab (l'anti-CD73 d'AstraZeneca) chez des patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules, de stade III, non opérable, qui n'ont pas progressé après une chimio-radiothérapie simultanée à base de sels de platine.
  - Le 29 avril 2022, Innate a annoncé qu'un paiement d'étape de 50 millions de dollars de la part d'AstraZeneca a été déclenché pour le traitement du premier patient dans l'essai clinique de Phase 3, PACIFIC-9.
- Les résultats détaillés, incluant les données de monalizumab en combinaison avec durvalumab, issus de l'essai randomisé de Phase 2 COAST, mené par AstraZeneca, ont été publiés dans le *Journal of Clinical Oncology* en avril 2022. AstraZeneca a initialement présenté ces résultats lors du Congrès annuel de l'ESMO en septembre 2021. Les résultats de l'analyse intermédiaire ont notamment montré que le traitement par monalizumab en combinaison avec durvalumab a permis de diminuer le risque de progression de la maladie de 58% (amélioration du taux de survie sans progression avec un hazard ratio de 0,42) et a amélioré le taux de réponse objective (ORR) par rapport au traitement par durvalumab seul chez les patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules, de stade III, non opérable, qui n'ont pas progressé après une chimio-radiothérapie simultanée. La publication dans le *Journal of Clinical Oncology* comprend une analyse exploratoire par sous-groupe.
- AstraZeneca a présenté des données de l'essai de Phase 2 NeoCOAST, dans le cancer du poumon non à petites cellules de stade précoce opérable lors de la réunion annuelle de l'American Association for Cancer Research (AACR) et du congrès de l'ESMO 2022. Les présentations ont mis en évidence un meilleur taux de réponse des associations de monalizumab, oleclumab ou danvatirsén avec durvalumab, en comparaison au durvalumab seul. Ces données ont déclenché le démarrage d'un essai clinique randomisé de suivi de Phase 2, NeoCOAST-2, visant à recruter des patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules opérable de stade IIA-IIIB et traités par chimiothérapie pré-opératoire en combinaison avec durvalumab plus monalizumab ou oleclumab, suivi d'une chirurgie puis d'un traitement adjuvant par durvalumab plus monalizumab ou oleclumab.
- Le 1er août 2022, Innate a annoncé que la combinaison de monalizumab et cetuximab n'a pas atteint le seuil d'efficacité prédéfini dans l'analyse intermédiaire de futilité prévue au protocole de l'étude clinique de Phase 3 INTERLINK-1 menée par AstraZeneca. Sur la base de ces résultats et de la recommandation d'un Comité indépendant de contrôle des données (Independent Data Monitoring Committee - IDMC), AstraZeneca a informé Innate que l'étude sera interrompue. Le profil de tolérance du produit reste inchangé. AstraZeneca prévoit de présenter les données ultérieurement. L'étude INTERLINK-1, menée par AstraZeneca, évaluait monalizumab en combinaison avec cetuximab contre cetuximab chez des patients présentant un carcinome épidermoïde de la tête et du cou en rechute ou métastatique prétraités par une chimiothérapie à base de sels de platine ainsi que par une immunothérapie anti-PD-(L)1.



# COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

---

## **IPH5201 (anticorps anti-CD39), en partenariat avec AstraZeneca :**

- L'essai clinique de Phase 2 MATISSE, mené par Innate, dans le cancer du poumon avec un traitement pré-opératoire incluant IPH5201, un anticorps monoclonal anti-CD39 développé en partenariat avec AstraZeneca a débuté et le traitement d'un premier patient est attendu.
  - Innate a reçu en août 2022 un paiement d'étape de 5 millions de dollars d'AstraZeneca et sera responsable de la conduite de l'étude. AstraZeneca et Innate partageront les coûts de l'étude et AstraZeneca fournira les produits testés nécessaires pour mener l'essai clinique.
  - Un poster portant sur des données précliniques soutenant le rationnel de l'essai a été présenté lors du congrès de l'ESMO Immuno-oncologie en décembre 2022.
  - AstraZeneca a mené un essai de Phase 1 dans diverses tumeurs solides avec IPH5201 en monothérapie ou en combinaison avec durvalumab et présenté un poster intitulé "IPH5201 as Monotherapy or in Combination with Durvalumab in Advanced Solid Tumours" lors du congrès de l'ESMO IO en décembre 2022.

## **IPH5301 (anticorps anti-CD73) :**

- L'essai clinique de Phase 1 avec IPH5301 (CHANCES) en collaboration avec l'Institut Paoli-Calmettes est en cours. L'essai sera mené en deux parties. La Partie 1 évaluera IPH5301 en monothérapie selon une escalade de dose. La Partie 2 évaluera IPH5301 en combinaison avec une chimiothérapie et trastuzumab chez les patients exprimant HER2. Le design de l'essai a été présenté au congrès de l'ESMO-IO en décembre 2022.

## **Avdoralimab (anticorps anti-C5aR1) :**

- La Société a décidé d'arrêter le développement d'avdoralimab dans la pemphigoïde bulleuse. La Société continuera d'évaluer de potentiels partenariats pour le développement sous licence comme prochaine étape.

## **Candidats pré-cliniques :**

- Au travers de ses projets de R&D, la Société continue d'explorer de nouvelles approches innovantes pour le traitement du cancer en mettant à profit l'ingénierie des anticorps pour développer de nouveaux produits grâce à sa plateforme ANKET® et en explorant des formats d'anticorps conjugués (antibody drug conjugates - ADC).
- Au cours de la période, la Société a été notifiée par AstraZeneca qu'elle n'exercerait pas son option de licence sur les quatre produits au stade préclinique compris dans "l'accord d'option sur les programmes futurs". Cet accord d'option faisait partie de l'accord multi-termes conclu en 2018 entre AstraZeneca et Innate. Innate a récupéré tous les droits pour poursuivre le développement des quatre molécules précliniques.

## **Annnonce corporate :**

- Le 3 mai 2022, Innate a annoncé le démarrage d'un programme At-The-Market (ATM). Dans le cadre de ce programme la Société peut émettre auprès d'investisseurs éligibles un



montant brut total allant jusqu'à 75 millions de dollars d'American Depositary Shares (« ADS »), chaque ADS représentant une action ordinaire d'Innate. Au 31 décembre 2022, le montant disponible dans le cadre du contrat de vente s'élève toujours à 75 millions de dollars.

- Annoncé le 20 mai 2022, dans le cadre des résolutions votées par les actionnaires, le Dr Sally Bennett a été nommée nouvelle membre du Conseil de Surveillance. Elle a été nommée membre du Comité d'Audit lors du Conseil de Surveillance du 20 mai 2022. Le même jour, il a été annoncé que Monsieur Patrick Langlois avait décidé de démissionner de son mandat de membre du Conseil de Surveillance d'Innate Pharma.
- En janvier 2023, Mme Claire de Saint Blanquat, Vice-présidente, Affaires juridiques et Corporate, et M. Henry Wheeler, Vice-président, Relations investisseurs et communication, ont été nommés au sein de l'équipe dirigeante.

### Principaux éléments financiers 2022 :

Les éléments clés pour l'année 2022 sont les suivants :

- Une situation de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers s'élevant à 136,6 millions d'euros (m€) au 31 décembre 2022 (159,7m€ au 31 décembre 2021), incluant 35,1m€ d'instruments financiers non-courants (39,9m€ au 31 décembre 2021). Au 31 décembre 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne comprennent pas le paiement de 25 millions d'euros effectué par Sanofi. Ce montant a été encaissé par la Société en mars 2023.
- Au 31 décembre 2022, les dettes financières s'élevaient à 42,3m€ (44,3m€ au 31 décembre 2021). En août 2022, la Société a obtenu le report du remboursement de ces deux prêts sur une période additionnelle de cinq ans à compter de 2022 assorti d'un différé d'amortissement d'un an (année 2023) concernant les deux Prêts Garantis par l'État souscrits auprès de la Société Générale (20,0m€) et de BNP Paribas (8,7m€).
- Des produits opérationnels relatifs aux activités poursuivies s'élevant à 57,7m€ en 2022 (2021 : 24,7m€). Il s'agit principalement des revenus des accords de collaboration et de licence (49,6m€ en 2022 contre 12,1m€ en 2021), et du crédit d'impôt recherche (7,9m€ en 2022 contre 10,3m€ en 2021, -23,1%) :
  - Les revenus des accords de collaboration et de licence, qui correspondent principalement à la reconnaissance partielle ou intégrale des paiements reçus en relation avec les accords signés avec AstraZeneca et Sanofi et qui sont reconnus sur la base du pourcentage d'avancement des travaux effectués au titre de ces accords :
    - (i) Les revenus des accords de collaboration et de licence liés aux accords signés pour monalizumab ont augmenté de 14,9m€, s'élevant à 22,4m€ en 2022 (7,5m€ en 2021). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du prix de la transaction d'un montant de 13,4m€ (14,0m\$), déclenchée par le lancement de l'essai Phase 3 PACIFIC-9 en date du 28 avril 2022. Cette augmentation a entraîné un ajustement cumulatif favorable de 12,6 millions d'euros dans le revenu lié à l'accord monalizumab sur la période, partiellement compensé par la baisse des coûts directs de recherche et développement pour monalizumab sur la période en comparaison à l'année 2021, en lien avec la maturité des essais de Phase 1 & 2;



# COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

- (ii) Les revenus liés à IPH5201 s'élevaient à 4,7m€ en 2022 et résultent de la reconnaissance intégrale en résultat du paiement d'étape de 5,0m\$ reçus d'AstraZeneca en août 2022 au titre de la signature au 1er juin 2022 d'un avenant au contrat initial signé en octobre 2018. Cet avenant formalise les modalités de la collaboration suite à la décision de faire progresser IPH5201 vers une étude de Phase 2;
- (iii) Au cours du premier semestre 2022, AstraZeneca a informé la Société qu'elle n'exercerait pas son option de licence concernant les quatre programmes précliniques couverts par le "Future Programs Option Agreement". Cette option de licence faisait partie de l'accord multi-termes de 2018 entre AstraZeneca et la Société au titre duquel la Société avait reçu un paiement initial de 20.0m\$ (17,4m€). Les droits concernant ces quatre programmes précliniques ayant été retournés à la Société, l'intégralité du paiement initial de 20m\$, soit 17,4m€, a été reconnu en revenu au 30 juin 2022;
- (iv) Au cours du premier semestre, la Société a été informée par Sanofi de sa décision de faire progresser IPH6401/SAR'514 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau médicament expérimental. À ce titre, Sanofi a sélectionné un second anticorps multispécifique engageant les cellules NK comme candidat-médicament. Cette décision a déclenché un paiement d'étape de 3,0m€ de Sanofi intégralement reconnu en résultat. Ce montant a été encaissé par la Société en date du 9 septembre 2022.
- La variation du crédit d'impôt recherche provient principalement de la diminution des dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles des licences acquises auprès de tiers (monalizumab, IPH5201) et d'autre part de la diminution des frais de personnel affecté à la R&D. À cela s'ajoute, la baisse de la sous-traitance publique incluse dans la formation du calcul du CIR. Cette baisse est la conséquence de la fin du doublement des dépenses de sous-traitance publique éligibles au CIR depuis le 1er janvier 2022. Ces baisses sont toutefois compensées par une augmentation des dépenses de sous-traitance privée auprès de fournisseurs agréés.
- Des charges opérationnelles relatives aux activités poursuivies de 74,1m€ en 2022 (2021 : 72,5m€, +2,2%) :
  - Les frais généraux (G&A) relatifs aux activités poursuivies se sont élevés à 22,4m€ en 2022 (2021 : 25,5m€, -12,1%). Cette variation résulte cumulativement de (i) la diminution des charges de personnel en lien avec les coûts de restructuration ainsi qu'un niveau de primes annuelles plus important en 2021, (ii) la diminution des honoraires non scientifiques ainsi que (iii) la diminution des autres dépenses de frais généraux.
  - Les charges de recherche et développement (R&D) se sont élevées à 51,7m€ en 2022 (2021 : 47,0m€, 9,9%). Cette variation résulte principalement de (i) l'augmentation des dépenses de recherche et développement directes (clinique et non clinique) et (ii) l'augmentation des dépenses de recherche et développement indirectes notamment les honoraires de conseils scientifiques et non scientifiques.
- La dépréciation intégrale des droits anti-C5aR acquis auprès de Novo Nordisk A/S (actif incorporel avdoralimab) pour un montant de 41,0 millions d'euros (effet non -cash) suite à



# COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

la décision de la Société d'arrêter le développement d'avdoralimab dans l'indication de la pemphigoïde bulleuse ("BP") en inflammation.

- Un résultat financier affichant une perte nette de 0,5m€ en 2022 (2021 : gain net de 2,3m€).
- Une perte nette des activités abandonnées relatives à Lumoxiti de 0,1m€ en 2022 (2021 : perte nette de €7,3m, -98,2 %). Cette baisse résulte principalement de la provision pour charge de 6,2m\$ (5,5m€ au 31 décembre 2021) comptabilisée en 2021 dans le cadre de l'accord de résiliation et de transition Lumoxiti effectif au 30 juin 2021. Pour rappel, ce montant était présenté dans les frais généraux et a été payé par la Société en avril 2022 conformément à l'accord précité pour un montant de 5,9m€.
- Une perte nette de 58,1m€ en 2022 (2021 : perte nette de 52,8m€).

Le tableau suivant résume les comptes consolidés en normes IFRS pour l'année 2022, incluant l'information comparative avec 2021.

En milliers d'euros, sauf données par action	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Produits opérationnels</b>	<b>57 674</b>	<b>24 703</b>
Dépenses de recherche et développement	(51 663)	(47 004)
Frais commerciaux et généraux	(22 436)	(25 524)
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>(74 099)</b>	<b>(72 528)</b>
<b>Résultat opérationnel avant dépréciation des actifs incorporels</b>	<b>(16 425)</b>	<b>(47 825)</b>
Dépréciation des actifs incorporels	(41 000)	—
<b>Résultat opérationnel après dépréciation des actifs incorporels</b>	<b>(57 425)</b>	<b>(47 825)</b>
Produits (charges) financiers, net	(546)	2 347
Charge d'impôt sur le résultat	—	—
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(57 972)</b>	<b>(45 478)</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>(131)</b>	<b>(7 331)</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(58 103)</b>	<b>(52 809)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	79 640	79 543
Résultat de base par action	(0,73)	(0,66)
Résultat dilué par action	(0,73)	(0,66)
Résultat de base par action relatif aux activités poursuivies	(0,73)	(0,57)
Résultat dilué par action relatif aux activités poursuivies	(0,73)	(0,57)
Résultat de base par action relatifs aux activités abandonnées	—	(0,09)
Résultat dilué par action relatifs aux activités abandonnées	—	(0,09)
	<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 décembre 2021</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers	136 604	159 714
Total de l'actif	207 863	267 496
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société	54 151	107 440
Total passifs financiers	42 251	44 251





# COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

## À propos d'Innate Pharma:

Innate Pharma S.A. est une société de biotechnologies au stade clinique qui développe des traitements d'immunothérapies contre le cancer. Son approche innovante vise à tirer avantage du système immunitaire inné par le biais d'anticorps thérapeutiques et de sa plateforme propriétaire ANKET® (**A**ntibody-based **NK** cell **E**ngager **T**herapeutics).

Le portefeuille d'Innate comprend le programme propriétaire lacutamab, développé dans des formes avancées de lymphomes T cutanés T et de lymphomes T périphériques, monalizumab développé avec AstraZeneca dans le cancer du poumon non à petites cellules, ainsi que des anticorps multi-spécifiques engageant les cellules NK issus de sa plateforme ANKET® et pouvant cibler différents types de cancers.

Afin d'accélérer l'innovation, la recherche et le développement de traitements au bénéfice des patients, Innate Pharma est un partenaire de confiance pour des sociétés biopharmaceutiques leaders telles que Sanofi et AstraZeneca, ainsi que pour les institutions de recherche de premier plan.

Basée à Marseille, avec une filiale à Rockville (Maryland, Etats-Unis), Innate Pharma est cotée en bourse sur Euronext Paris et sur le Nasdaq aux Etats-Unis.

Retrouvez Innate Pharma sur [www.innate-pharma.com](http://www.innate-pharma.com) et suivez nos actualités sur [Twitter](#) et [LinkedIn](#).

## Informations pratiques :

<b>Code ISIN</b>	FR0010331421
<b>Code mnémorique</b>	Euronext : IPH Nasdaq : IPHA
<b>LEI</b>	9695002Y8420ZB8HJE29

## Avertissement concernant les informations prospectives et les facteurs de risques :

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, y compris celles au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. L'emploi de certains termes, notamment « croire », « potentiel », « s'attendre à » et « sera » et d'autres expressions semblables, vise à identifier des énoncés prospectifs. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux anticipés. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris celles relatives à l'innocuité, aux progrès et aux résultats des essais cliniques et des études précliniques en cours ou prévus, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant les produits-candidats de la Société, des efforts commerciaux de la Société, la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement. Pour des considérations supplémentaires en matière de risques et d'incertitudes pouvant faire différer les résultats effectifs, la situation financière, la performance et les réussites de la Société, merci de vous référer à la section « Facteurs de Risques » du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), disponible sur les sites Internet d'Innate Pharma ([www.innate-pharma.com](http://www.innate-pharma.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et les documents et rapports publics déposés auprès de la Securities and Exchange Commission



# COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

---

(SEC) des États-Unis, y compris le rapport annuel sur «Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les documents et rapports subséquents déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics, par la Société.

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions d'Innate Pharma dans un quelconque pays.

**Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :**

**Relations investisseurs et Médias**

**Innate Pharma**

Henry Wheeler  
Tel. : +33 (0)4 84 90 32 88  
henry.wheeler@innate-pharma.fr

**NewCap**

Arthur Rouillé  
Tel. : +33 (0)1 44 71 00 15  
innate@newcap.eu



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**innate** pharma

## Résumé des comptes consolidés et notes au 31 décembre 2022



### Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 225	103 756
Actifs financiers courants	17 260	16 080
Créances courantes	38 346	18 420
<b>Total actif courant</b>	<b>139 831</b>	<b>138 256</b>
Immobilisations incorporelles	1 556	44 192
Immobilisations corporelles	8 542	10 174
Actifs financiers non courants	35 119	39 878
Autres actifs non courants	149	148
Créances non courantes	14 099	29 821
Impôts différés actifs	8 568	5 028
<b>Total actif non courant</b>	<b>68 033</b>	<b>129 241</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>207 863</b>	<b>267 496</b>
<b>Passif</b>		
Dettes opérationnelles	20 911	28 573
Dettes sur collaboration - partie courante	10 223	7 418
Passifs financiers courants	2 102	30 748
Passifs de contrat courants	6 560	12 500
Provisions - partie courante	1 542	647
<b>Total passif courant</b>	<b>41 338</b>	<b>79 886</b>
Dettes sur collaboration - partie non courante	52 988	32 997
Passifs financiers non courants	40 149	13 503
Avantages au personnel	2 550	2 975
Passifs de contrat non courants	7 921	25 413
Provisions - partie non courante	198	253
Impôts différés passifs	8 568	5 028
<b>Total passif non courant</b>	<b>112 374</b>	<b>80 169</b>
Capital social	4 011	3 978
Prime d'émission	379 637	375 220
Réserves et report à nouveau	(272 213)	(219 404)
Autres réserves	819	456
Résultat de l'exercice	(58 103)	(52 809)
<b>Total capitaux propres</b>	<b>54 151</b>	<b>107 440</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>207 863</b>	<b>267 496</b>



### Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Revenus des accords de collaboration et de licence	49 580	12 112
Financements publics de dépenses de recherche	8 035	12 591
Autres produits	59	—
<b>Produits opérationnels</b>	<b>57 674</b>	<b>24 703</b>
Recherche et développement	(51 663)	(47 004)
Frais généraux	(22 436)	(25 524)
<b>Charges opérationnelles nettes</b>	<b>(74 099)</b>	<b>(72 528)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(16 425)</b>	<b>(47 825)</b>
Dépréciation des actifs incorporels	(41 000)	—
<b>Résultat opérationnel après dépréciation des actifs incorporels</b>	<b>(57 425)</b>	<b>(47 825)</b>
Produits financiers	4 775	6 344
Charges financières	(5 321)	(3 997)
<b>Résultat financier (net)</b>	<b>(546)</b>	<b>2 347</b>
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>(57 972)</b>	<b>(45 478)</b>
Charge d'impôt sur le résultat	—	—
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(57 972)</b>	<b>(45 478)</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>(131)</b>	<b>(7 331)</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(58 103)</b>	<b>(52 809)</b>
<b>Résultats par action :</b> (en € par action)		
- de base	(0,73)	(0,66)
- dilué	(0,73)	(0,66)
- de base relatif aux activités poursuivies	(0,73)	(0,57)
- dilué relatif aux activités poursuivies	(0,73)	(0,57)
- de base relatif aux activités abandonnées	—	(0,09)
- dilué relatif aux activités abandonnées	—	(0,09)



### Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Résultat de la période</b>	<b>(58 103)</b>	<b>(52 809)</b>
Amortissements et dépréciations, net	45 405	4 596
Provisions pour engagements sociaux	365	437
Provisions pour charges	839	4
Paievements en actions	4 249	2 617
Variation des dépréciations sur actifs financiers	1 372	(987)
(Gains)/pertes de change sur actifs financiers	(912)	(1 136)
Variation des provisions d'intérêts sur actifs financiers	118	(55)
Produits sur actifs financiers	—	(367)
Intérêts nets payés	—	312
Autres éléments du résultat de la période sans effet de trésorerie	15	(1 185)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>(6 652)</b>	<b>(48 573)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(12 502)	(9 884)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>(19 154)</b>	<b>(58 457)</b>
Acquisition d'actifs incorporels, net	(587)	(401)
Acquisition d'actifs corporels, net	(535)	(929)
Acquisition d'actifs financiers non courants	—	—
Cession d'actifs corporels	—	7
Cession d'autres actifs immobilisés	—	40
Acquisition d'autres actifs immobilisés	(1)	(1)
Cession d'actifs financiers courants	—	—
Cession d'actifs financiers non courants	3 000	—
Intérêts financiers reçus sur actifs financiers	—	367
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>	<b>1 877</b>	<b>(917)</b>
Impact net de l'émission d'actions	198	499
Augmentation de capital, net	—	—
Encaissement des passifs financiers	—	28 700
Remboursements des passifs financiers	(2 026)	(2 069)
Intérêts nets payés	—	(312)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(1 828)</b>	<b>26 818</b>
Effets des variations de change	(428)	(483)
<b>Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :</b>	<b>(19 531)</b>	<b>(33 037)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	103 756	136 792
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>84 225</b>	<b>103 756</b>



### **Produits opérationnels**

Le tableau suivant résume les produits opérationnels pour les périodes sous revue :

En milliers d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Revenus des accords de collaboration et de licence	49 580	12 112
Financements publics de dépenses de recherche	8 035	12 591
Autres produits	59	—
<b>Produits opérationnels</b>	<b>57 674</b>	<b>24 703</b>

### **Revenus des accords de collaboration et de licence**

Les revenus des accords de collaboration et de licence ont augmenté de 37,5 millions d'euros, s'élevant à 49,6 millions d'euros pour l'exercice 2022, à comparer à 12,1 millions d'euros pour l'exercice 2021. Ces revenus proviennent essentiellement de l'étalement des paiements initiaux et de levée d'option liés aux accords signés avec AstraZeneca en avril 2015 et octobre 2018, ainsi que de l'accord signé en 2016 avec Sanofi, sur la base de l'accomplissement de travaux que la Société s'est engagée à effectuer. Cette variation sur 2022 résulte principalement de :

- Une hausse de 14,9 millions d'euros du montant reconnu en chiffre d'affaires au titre de l'accord sur monalizumab, s'élevant à 22,4 millions d'euros sur l'exercice 2022, à comparer à 7,5 millions d'euros pour l'exercice 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du prix de la transaction d'un montant de 13,4 millions d'euros (14,0m\$), déclenchée par le lancement de l'essai Phase 3 PACIFIC-9 en date du 28 avril 2022. Cette augmentation a entraîné un ajustement cumulatif favorable de 12,6 millions d'euros dans le revenu lié à l'accord monalizumab sur la période, partiellement compensé par la baisse des coûts directs de recherche et développement pour monalizumab sur la période en comparaison avec l'année 2021, en lien avec la maturité des essais de Phase 1 & 2. Au 31 décembre 2022, le montant non reconnu en chiffre d'affaires s'élève à 14,5 millions d'euros, dont 6,6 millions d'euros présentés en «Passifs de contrats courants » et 7,9 millions d'euros présentés en «Passifs de contrats non courants».
- Une hausse de 4,7 millions d'euros des revenus liés à IPH5201 pour l'exercice 2022. Cette hausse résulte de la reconnaissance intégrale en résultat du paiement d'étape de 5,0 millions de dollars reçu d'AstraZeneca en août 2022 au titre de la signature le 1er juin 2022 d'un avenant au contrat initial signé en octobre 2018. Cet avenant formalise les modalités de la collaboration suite à la décision de faire progresser IPH5201 vers une étude de Phase 2;
- Au cours du premier semestre 2022, AstraZeneca a informé la Société qu'elle n'exercerait pas son option de licence concernant les quatre programmes précliniques couverts par le "Future Programs Option Agreement". Cette option de licence faisait partie de l'accord multi-termes de 2018 entre AstraZeneca et la Société au titre duquel la Société avait reçu un paiement initial de 20.0 millions de dollars (17,4 millions d'euros). Les droits concernant ces quatre programmes précliniques ayant été retournés à la Société, l'intégralité du paiement initial de 20 millions de dollars, soit 17,4 millions d'euros, a été reconnu en revenu au 30 juin 2022;



- Une hausse de 1,0 million d'euros du revenu lié à l'accord de collaboration et de licence de recherche avec Sanofi, s'élevant à 4,0 millions d'euros sur l'exercice 2022, à comparer à 3,0 millions d'euros pour l'exercice 2021. Au cours du premier semestre, la Société a été informée par Sanofi de sa décision de faire progresser IPH6401/SAR'514 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau médicament expérimental. À ce titre, Sanofi a sélectionné un second anticorps multispécifique engageant les cellules NK comme candidat-médicament. Cette décision a déclenché un paiement d'étape de 3,0 millions d'euros de Sanofi intégralement reconnu en résultat. Ce montant a été encaissé par la Société en date du 9 septembre 2022;
- Une baisse de 0,2 million d'euros du revenu lié aux refacturations de coûts de recherche et développement, s'élevant à 1,4 million d'euros au 31 décembre 2022, à comparer à 1,6 million d'euros au 31 décembre 2021.

### **Financements publics de dépenses de recherche**

Les financements publics de dépenses de recherche ont baissé de 4,6 millions d'euros, ou 36,2%, à 8,0 millions d'euros pour l'exercice 2022, à comparer à 12,6 millions d'euros pour l'exercice 2021. Cette variation provient principalement de la baisse de 2,4 millions d'euros du crédit d'impôt recherche, qui résulte essentiellement (i) d'une baisse des dépenses de recherche et développement de la Société éligibles dans le calcul du crédit d'impôt recherche et (ii) d'une provision suite au contrôle de comptabilité réalisé en 2022 par l'administration fiscale française comptabilisée en déduction du crédit d'impôt recherche 2022, sur la base des montants estimés et des rectifications non contestées par la Société.

Le calcul du crédit d'impôt recherche correspond à 30% des dépenses éligibles (nettes de subventions) de l'année fiscale. La Société est de nouveau éligible au statut de PME communautaire depuis le 31 décembre 2021. La Société a pu bénéficier à ce titre du remboursement anticipé du CIR au titre de l'année d'imposition 2021 au cours de l'année 2022 pour un montant de 10,3 millions d'euros. Cette somme a été encaissée par la Société le 16 novembre 2022.

### **Charges opérationnelles**

Le tableau ci-dessous analyse les charges opérationnelles des activités poursuivies par fonction pour les exercices clos au 31 décembre 2022 et 2021 :

En milliers d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dépenses de recherche et développement	(51 663)	(47 004)
Frais généraux et commerciaux	(22 436)	(25 524)
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>(74 099)</b>	<b>(72 528)</b>

### ***Dépenses de recherche et développement***

Les dépenses de recherche et développement des activités poursuivies ont augmenté de 4,7 millions d'euros, ou 9,9%, à 51,7 millions d'euros pour l'exercice 2022, comparé à un montant de 47,0 millions d'euros pour l'exercice 2021. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des dépenses de recherche et développement indirectes qui résulte d'une augmentation de 3,9 millions d'euros des charges de personnel et autres dépenses en lien avec l'augmentation des honoraires scientifiques et non scientifiques affectés





aux opérations de recherche et développement de la Société. Par ailleurs, les dépenses de recherche et développement directes ont augmenté de 0,8 million d'euros au cours de la période en raison d'une hausse des dépenses liées aux programmes en développement non cliniques. Ces hausses sont compensées par une diminution des dépenses en lien avec les programmes cliniques. Les dépenses de R&D représentent respectivement 69,7% et 64,8% des charges opérationnelles des exercices 2022 et 2021.

Les dépenses de recherche et développement directes ont augmenté de 0,8 million d'euros, ou 2,8%, à 27,5 millions d'euros pour l'exercice 2022, comparé à un montant de 26,7 millions d'euros pour l'exercice 2021. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de 5,0 millions d'euros des dépenses relatives aux programmes précliniques de la Société relatives principalement à IPH6501 compensée par la diminution de 4,3 millions d'euros des dépenses relatives aux programmes cliniques de la Société. Cette baisse des dépenses relatives aux programmes cliniques s'explique majoritairement par (i) la diminution de 2,9 millions d'euros des dépenses relatives au programme avdoralimab, (ii) la diminution de 2,4 millions d'euros des dépenses relatives au programme lacutamab, (iii) ceci partiellement compensé par l'augmentation de 1,1 million d'euros des dépenses en lien avec IPH5201.

Par ailleurs, au 31 décembre 2022, les dettes sur collaboration relatives à monalizumab et aux accords signés avec AstraZeneca en avril 2015, octobre 2018 et septembre 2020 s'élevaient à 63,2m€, contre des dettes sur collaboration de 40,4m€ au 31 décembre 2021. Cette augmentation de 22,8m€ résulte principalement du paiement supplémentaire de 50,0 millions de dollars (47,7 millions d'euros) effectué par AstraZeneca en juin 2022 et déclenché par le traitement du premier patient dans un deuxième essai de Phase 3 évaluant monalizumab en avril 2022, PACIFIC-9. Au titre de l'engagement de co-financement des Phase 3 pris par la Société et notifié à AstraZeneca en juillet 2019, une partie du paiement de 50,0 millions de dollars, soit 36,0m€ (34,3 millions d'euros) a été traité en augmentation de l'engagement de collaboration. Cette augmentation a été partiellement compensée par les versements effectués en 2022 à AstraZeneca relatifs au cofinancement du programme monalizumab, incluant les essais de Phase 3 INTERLINK-1 et PACIFIC-9.

Les dépenses de personnel et autres dépenses affectées à la recherche et développement ont augmenté de 3,9 millions d'euros, soit 19,2 %, pour atteindre 24,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, comparé à un montant de 20,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Cette augmentation est due cumulativement à (i) la hausse de 3,0 millions des autres dépenses en lien avec l'augmentation de 1,3 million d'euros des honoraires non scientifiques et l'augmentation de 1,0 million d'euros des honoraires scientifiques affectés à la recherche et développement, principalement expliquées par l'augmentation du recours à des experts médicaux et réglementaires externes, ainsi que (ii) la hausse de 1,2 million d'euros des dépenses de personnels affectés à la recherche et développement. Cette augmentation est principalement expliquée par l'augmentation de 1,7 million d'euros des paiements en actions en lien avec la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise rémunéré en actions gratuites et (ii) la suppression de la décote d'incessibilité dans la valorisation initiale des plans d'actions gratuites de performance en cours d'acquisition.

### **Frais généraux**

Les frais généraux des activités poursuivies ont diminué de 3,1 millions d'euros, ou (12,1)%, à 22,4 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, contre 25,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les frais généraux ont représenté respectivement au



total 30,3% et 35,2% du total des charges opérationnelles relatives aux activités poursuivies pour les exercices 2022 et 2021.

Les dépenses de personnel (incluant les paiements en action) incluent les rémunérations versées à nos salariés et consultants et sont en baisse de 0,7 million d'euros, ou (6,0)%, à 10,2 millions d'euros pour l'exercice 2022, à comparer à un montant de 10,9 millions d'euros pour l'exercice 2021. Cette diminution résulte principalement d'une baisse des salaires et traitements nette de 0,6 million d'euros, expliquée principalement par des coûts non récurrents de *restructuring* et des niveaux de bonus annuels plus importants sur l'exercice 2021. Cette baisse des salaires et traitements est complétée par la baisse des paiements en actions de 0,1 million d'euros.

Les honoraires non scientifiques et de consulting se composent essentiellement des honoraires de commissariat aux comptes d'expertise-comptable, juridiques et de recrutement. Le poste a diminué de 0,9 million d'euros, ou 16,9 %, à 4,2 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, à comparer à un montant de 5,1 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2021. Cette diminution résulte (i) d'une augmentation de 0,9 million d'euros des honoraires de consulting stratégique et de mise en place du programme d'augmentation de capital « At-the-Market », compensée par (ii) une diminution des frais d'assistance légale, des dépenses d'accompagnement par des prestataires extérieurs dans le cadre de la conformité à la loi Sarbanes-Oxley (SOX) et des frais relatifs à la filiale américaine.

Les autres dépenses sont liées à la propriété intellectuelle, aux coûts d'entretien de l'équipement des laboratoires et de nos locaux, aux amortissements et dépréciation et autres frais généraux et administratifs et commerciaux. Ces dépenses ont diminué de 1,6 million d'euros ou 16,5 % à 8,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, contre un montant de 9,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Cette diminution s'explique notamment par des reprises de provisions pour charges en lien avec des coûts de restructurations liés à l'abandon des activités commerciales de la Société, ainsi que des reprises de provisions fiscales, toutes deux relatives à l'exercice 2021. Par ailleurs, ces éléments sont complétés par une position nette de gains de change commerciaux plus favorable sur l'exercice 2022.

### **Dépréciation des actifs incorporels**

Au 31 décembre 2022, la dépréciation des actifs incorporels est liée à la dépréciation intégrale des droits anti-C5aR acquis auprès de Novo Nordisk A/S (actif incorporel avdoralimab) pour un montant de 41,0 millions d'euros. Au cours du quatrième trimestre 2022, la Société a été informée par le promoteur de l'essai clinique de Phase 2 évaluant avdoralimab en inflammation dans l'indication de la pemphigoïde bulleuse ("BP") de sa décision d'arrêter ledit essai. Consécutivement, la Société a décidé en décembre 2022 d'arrêter le développement d'avdoralimab dans l'indication "BP" en inflammation, unique indication soutenant la valeur recouvrable de l'actif au 31 décembre 2021 (ainsi qu'au 30 juin 2022).

### **Résultat financier**

Le résultat financier s'est traduit par une perte nette de 0,5 million d'euros en 2022 contre un gain net de 2,3 millions d'euros en 2021. Cette évolution résulte principalement de la variation de juste valeur de certains instruments financiers (perte nette de 1,6 million d'euros en 2022 contre un gain de 1,1 million d'euros en 2021) et d'un gain de change net de 0,8 million d'euros en 2022 contre un gain de change net de 1,2 million d'euros en 2021.



### **Résultat net des activités abandonnées**

Suite à la décision prise par la Société de résilier l'accord Lumoxiti en décembre 2020, un accord de résiliation et de transition a été discuté et exécuté, avec effet au 30 juin 2021, résiliant l'accord Lumoxiti ainsi que les accords liés à Lumoxiti (y compris l'accord de fourniture, l'accord de qualité et d'autres accords connexes) et transférant l'autorisation de mise sur le marché américain et la distribution de Lumoxiti à AstraZeneca. L'autorisation de mise sur le marché a été transférée à AstraZeneca qui a remboursé Innate pour tous les coûts et dépenses liés à Lumoxiti, et a bénéficié des ventes nettes.

Consécutivement, les activités liées à Lumoxiti sont présentées en tant qu'activité abandonnée à compter du 1er octobre 2021.

Ainsi, le résultat des activités abandonnées en lien avec Lumoxiti est en baisse de 7,2 millions d'euros, ou -98,2 %, soit une perte nette de 0,1 million d'euros en 2022 contre une perte nette de 7,3 millions d'euros en 2021. La perte au titre de l'exercice 2021 résultait principalement de la provision d'un montant de 6,2 millions de dollars (5,5 millions d'euros au 31 décembre 2021) que la Société s'était engagée à payer le 30 avril 2022. Ce montant a été payé par la Société conformément audit accord en avril 2022 pour un montant de 5,9 millions d'euros (6,2 millions de dollars).

### **Éléments de bilan**

Au 31 décembre 2022, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants et non courants détenus par la Société s'élevait à 136,6 millions d'euros contre 159,7 millions d'euros au 31 décembre 2021. La trésorerie nette au 31 décembre 2022 (trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants moins passifs financiers courants) s'élevait à 99,4 millions d'euros (89,1 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les autres éléments clés du bilan au 31 décembre 2022 sont :

- Des passifs de contrat de 14,5 millions d'euros (dont 7,9 millions d'euros comptabilisés en 'Passifs de contrat – non courant') et des dettes sur collaboration de 63,2 millions d'euros (dont 53,0 millions d'euros comptabilisés en 'Dettes sur collaboration – non courante') correspondant à la partie du paiement initial reçu d'AstraZeneca non encore reconnue en résultat ou utilisée dans le cadre du co-financement du programme monalizumab avec AstraZeneca, incluant les essais de Phase 3 INTERLINK et PACIFIC-9 ;
- Des immobilisations incorporelles d'une valeur nette comptable de 1,6 millions d'euros, correspondant principalement aux droits et licences relatifs à l'acquisition des droits monalizumab (44,2 millions d'euros au 31 décembre 2021). La variation du poste entre les deux périodes s'explique principalement par la dépréciation intégrale des droits relatifs à avdoralimab ;
- Des créances courantes de 38,3 millions d'euros principalement sur l'Etat français au titre du crédit impôt recherche pour l'exercice 2022 (9,2 millions d'euros) et pour l'exercice 2019 (16,8 millions d'euros) ;
- Une créance non-courante de 14,1 millions d'euros principalement sur l'Etat français au titre du crédit impôt recherche pour les exercices 2020 (13,0 millions d'euros) ;
- Des capitaux propres s'élevant à 54,2 millions d'euros, incluant la perte nette de la période de 58,1 millions d'euros ;



- Des dettes financières s'élevant à 42,3 millions d'euros (44,3 millions d'euros au 31 décembre 2021).

### **Flux de trésorerie**

Au 31 décembre 2022, la diminution nette de trésorerie et équivalents de trésorerie a atteint 19,5 millions d'euros, à comparer à une diminution nette de trésorerie et équivalents de trésorerie de 33,0 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les flux de trésorerie de la période sous revue résultent principalement des éléments suivants :

- Des flux de trésorerie nets consommés par les activités opérationnelles de 19,2 millions d'euros, s'expliquant principalement par (i) l'encaissement des paiements d'étapes reçus d'AstraZeneca pour respectivement 47,7 millions d'euros (50,0 millions de dollars) et 4,6 millions d'euros (5,0 millions de dollars) en juin 2022 et août 2022 dans le cadre de l'accords relatif à monalizumab et de l'avenant à l'accord de collaboration et d'option relatif à IPH5201, (ii) l'encaissement d'un montant de 3,0 millions d'euros reçu de Sanofi dans le cadre de l'accord de 2016 et faisant suite à la décision de Sanofi de faire progresser IPH6401/SAR'514 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau médicament expérimental. Enfin, (iii) la Société a pu bénéficier courant 2022 du remboursement anticipé de la créance de crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2021 pour un montant 10,3 millions, payé à la Société par le Trésor Public en novembre 2022. Ces encaissements sont partiellement compensés pour l'exercice 2022 par (i) le paiement effectué à AstraZeneca d'un montant de 5,9 millions d'euros en avril 2022 au titre de l'accord de résiliation et de transition concernant Lumoxiti et (ii) les décaissements en lien avec les activités opérationnelles. Pour rappel, les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles au titre de 2021 incluaient des encaissements successifs d'un montant total de 10,0 millions d'euros reçus de Sanofi (janvier, février et décembre 2021) dans le cadre de l'accord IPH6101/SAR443579 signé en 2016 et faisant suite notamment à la décision prise par Sanofi fin 2020 de faire progresser IPH6101/SAR443579 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau médicament expérimental, et le lancement du premier essai de Phase 1 lié en décembre 2021. Retraités de l'ensemble de ces encaissements sur les deux périodes, les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles au titre de l'exercice 2022 sont en hausse de 10,4 millions d'euros. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des activités de recherche et développement de la Société relatives notamment aux essais pré-cliniques, mais également des décaissements plus importants en lien avec les refacturations de coûts d'AstraZeneca au titre des essais de Phase 3 évaluant monalizumab, INTERLINK-1 et PACIFIC-9, conformément aux engagements de co-financement pris par la Société. Les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles en lien avec l'activité abandonnée Lumoxiti se sont élevés à 5,1 millions d'euros pour l'exercice 2022 contre 3,6 millions d'euros pour l'exercice 2021. Cette augmentation est principalement liée au paiement effectué à AstraZeneca d'un montant de 5,9 millions d'euros en avril 2022 au titre de l'accord de résiliation et de transition concernant Lumoxiti.



- Des flux de trésorerie nets consommés par les activités d'investissement pour l'exercice 2022 de 1,9 millions d'euros qui se composent principalement d'une cession d'instrument financier non courant qui a généré un encaissement net de 2,9 millions d'euros partiellement compensé par des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 1,1 million d'euros. Au regard des éléments précédents, les flux de trésorerie consommés par les activités de financement en lien avec l'activité abandonnée Lumoxiti sont nuls pour les exercices 2022 et 2021, respectivement.
- Des flux de trésorerie nets générés par les activités de financement de 1,8 million d'euros. Pour rappel, en 2021, la Société avait obtenu un financement non dilutif de 28,7 millions d'euros sous la forme de deux Prêts Garantis par l'Etat (« PGE ») auprès de la Société Générale (20,0 millions d'euros) et de BNP Paribas (8,7 millions d'euros). Les fonds liés à ces deux PGE étaient encaissés par la Société respectivement les 27 et 30 décembre 2021. Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 2,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2022 contre 2,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2021. Par ailleurs, les flux de trésorerie liés aux activités de financement en lien avec l'activité abandonnée Lumoxiti sont nuls pour les exercices 2022 et 2021, respectivement.

### **Évènements post-clôture**

- Le 19 décembre 2022, la Société a annoncé avoir conclu un accord de collaboration de recherche et de licence avec Genzyme Corporation, filiale détenue à 100 % par Sanofi (« Sanofi ») en vertu duquel la Société a accordé à Sanofi une licence exclusive sur le programme B7H3 ANKETTM d'Innate Pharma et des options sur deux cibles supplémentaires. Une fois le candidat sélectionné, Sanofi sera responsable de l'ensemble du développement, de la fabrication et de la commercialisation. La clôture de la transaction était soumise à autorisation des autorités américaines conformément au Hart Scott Rodino Act de 1976. Cette autorisation a été obtenue en date du 24 janvier 2023, date à laquelle la collaboration est entrée en vigueur. Selon les termes de l'accord de collaboration et de licence de recherche, la Société est éligible à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat à un paiement initial de 25,0 millions d'euros. Ce montant a été encaissé par la Société en mars 2023.

### **Nota**

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Directoire le 22 mars 2023. Ils ont été revus par le Conseil de Surveillance le 22 mars 2023. L'audit est en cours à la date de la présente communication.

### **Facteurs de risque**

Les facteurs de risque affectant la Société sont présentés dans la Section 3 du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), disponible sur les sites Internet de l'AMF <http://www.amf-france.org> et de la Société, ainsi que dans la section Facteurs de risque ("Risk Factors") du rapport annuel de la Société sur le "Form 20-F" pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, et les dépôts et rapports ultérieurs déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics, par la Société.